



Fiche de poste pour un facilitateur sous-régional ou un facilitateur de secteur social du MSC, recruté parmi les membres du CC

Janvier 2020

Document élaboré par le Groupe de travail du MSC sur la facilitation

En bref : la fonction des membres du Comité consultatif en tant que facilitateurs d'une sous-région ou d'un secteur social du MSC consiste à promouvoir, dans leurs sous-région ou secteur social, la participation active des organisations¹ intéressées aux processus et activités du MSC et du CSA, en facilitant de manière efficace une communication et une consultation bilatérales entre les organisations participantes et le MSC dans son ensemble.

Dans l'exercice de ces fonctions, les facilitateurs des sous-régions et des secteurs sociaux du MSC sont chargés de tâches spécifiques :

- 1) Établir et tenir à jour en permanence la liste des organisations participantes au MSC dans la sous-région ou le secteur social concernée.
- 2) Partager cette liste avec le Secrétariat du MSC lors de chaque mise à jour globale.
- 3) Partager les mises à jour, les rapports et les consultations du MSC avec les organisations participantes de cette liste, notamment
 - Bulletins d'information, mises à jour et rapports du MSC
 - Les informations pertinentes dans les communications du CC qui sont publiées pour consultation et avis ou qui pourraient les intéresser à titre d'information.
- 4) Informé et encourager les organisations de cette liste à participer activement aux groupes de travail du MSC, comme par exemple :
 - L'engagement du MSC dans les processus de négociation du CSA en les invitant à se joindre aux groupes de travail respectifs du MSC (par exemple sur « Systèmes alimentaires et nutrition », ou « Agroécologie et autres innovations », ou sur le PTPA).
 - Les activités de suivi du MSC en les invitant à se joindre aux groupes de travail respectifs (tels que le groupe de travail chargé du suivi des orientations politiques spécifiques pour 2019, ou le groupe de travail chargé du suivi du cadre d'action sur les crises prolongées pour 2020)

¹ «[E]n particulier ceux des pays en développement, ceux qui sont touchés par la faim et ceux qui sont attachés à la réalisation du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire. » CSM. (non daté). Lignes directrices sur le fonctionnement interne. http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/03/csm_guidelines_internal_functioning.pdf

- Les groupes de travail du MSC ayant une portée plus transversale, tels que le Groupe de travail « Femmes », le Groupe de travail « Jeunes » ou le Groupe de travail « Sans-terre ».
- 5) Informer et encourager les organisations de cette liste à participer activement au Forum du MSC en octobre ainsi qu'à la plénière du CSA :
- Les informer sur les thèmes et la pertinence de ces rencontres annuelles ;
 - Les informer sur les aspects organisationnels et logistiques de leur participation
- 6) Relier les luttes à tous les niveaux en encourageant la communication dans les deux sens : promouvoir la connaissance du MSC et du CSA et faire remonter au MSC/CSA les priorités de votre sous-région ou de votre secteur-social, par exemple:
- En faisant la promotion des activités du MSC et de leur utilisation, l'application et le suivi des résultats politiques du CSA qui sont les plus pertinents pour les organisations de votre secteur social et sous-région ;
 - En apportant les principaux enjeux et luttes de votre sous-région ou de votre secteur social dans les débats sur les priorités et les stratégies du CC ou du Forum du MSC.
- 7) Faciliter tous les deux ans le processus de renouvellement du CC dans votre sous-région ou secteur social, conformément aux instructions techniques et aux décisions prises par le CC en la matière.
- 8) Soutenir d'autres facilitateurs sous-régionaux ou de groupes d'intérêt par l'échange et l'apprentissage entre pairs.